

Afin de prévenir les accidents majeurs et de limiter leurs conséquences potentielles, la Direction d'Ajay Europe s'engage à :

- Identifier et évaluer les risques d'accidents ;
- Analyser et prendre en compte les risques avant la création et la modification d'installations ;
- Identifier les situations d'urgence et mettre en place les moyens pour y faire face ;
- Maintenir ses installations en bon état de fonctionnement à travers des plans de maintenance préventive et curative.
- S'assurer par des contrôles périodiques du bon état des installations
- Analyser les incidents et accidents pour définir et mettre en place les actions correctives.
- Impliquer le personnel dans la gestion des risques en le formant et en développant ses compétences.
- Informer et travailler avec ses partenaires pour limiter les risques des interventions extérieures (plan de prévention - protocole de chargement déchargement)

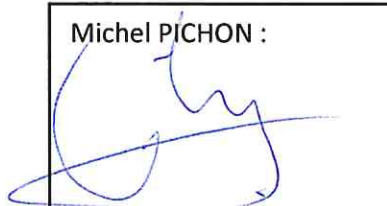
La direction du site s'engage à améliorer en permanence la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs identifiés dans l'étude de dangers.

Dans un souci d'amélioration de la sécurité du site, la Direction révisera régulièrement cette politique et son application en fonction des progrès et de l'évolution de la société.

Cette politique est communiquée à tout le personnel par voie d'affichage et fait partie intégrante de la formation des nouveaux employés.

Elle est diffusée aux autorités et est tenue à la disposition des parties prenantes et du public.

Michel PICHON :



Régis JULLIOT :

